

**EXTRAIT du
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 29 septembre 2026

Présidence de Monsieur Laurent MELIN, Maire

L'an deux mil vingt-six et le vingt-neuf septembre à 18 heures le Conseil Municipal de la Ville de TULLE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Laurent MELIN.



N°17b

Etaient présents : M. Laurent MELIN, Maire, M. Florent PLAS, Mme Marie-Pierre NAVES-LAUBY, M. Dorian LASCAUX, Mme Hélène DESCHAMPS, M. Jean MOULY, Mme Violaine BOUILLAGUET, M. Thomas MADELMONT, Maires - Adjoints, Mme Nicole ESTERLE, M. Jean-Paul PETIT, Mme Cécile THEVENET, M. Michel CAILLARD, M. Mathieu MOUSSOUR, Mme Annette BOURDET-BERTRAND, Mme Jacqueline RONOT, M. Henry TURLIER, M. Bruno CARRAT, Mme Hyeri ZIOLO, M. Jean-Pierre ROUANNE, Mme Sophie DEROBE, M. Régis DESTRUEL, M. Baptiste NAVES, Mme Yvette FOURNIER, Mme Catherine LAVERGNE, M. Bernard COMBES, M. Pascal CAVITTE, M. Nicolas MARLIN, M. Thierry GRECK, soit 28 Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Etaient excusés : Mme Sylvie DALESME représentée par Mme Violaine BOUILLAGUET jusqu'à 20h20, Mme Nicole LATHIERE représentée par M. Florent PLAS, Mme Anne BOUYER représentée par M. Thomas MADELMONT, Mme Marie-Josée PINTO représentée par M. Henry TURLIER, Mme Judith BERLAND représentée par M. Nicolas MARLIN

Monsieur Dorian LASCAUX remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Demande de subvention au Conseil Départemental au titre du Contrat de Solidarité Communale 2026 pour l'acquisition d'ombrières urbaines temporaires

Monsieur le Maire expose :

Dans un contexte marqué par l'intensification et l'allongement des épisodes de fortes chaleurs, la Ville de Tulle souhaite poursuivre l'adaptation de ses espaces publics afin d'améliorer le confort des habitants et du public durant les périodes estivales.

À ce titre, il est proposé d'expérimenter l'installation d'un dispositif d'ombrières urbaines temporaires et mobiles, permettant de créer rapidement des espaces ombragés sur le domaine public et d'adapter leur implantation aux besoins, aux usages et aux conditions climatiques.

Le dispositif envisagé se compose de trois voiles d'ombrage de 25 m² chacune, représentant une surface totale couverte de 75 m². Constituées de fils de chanvre non traités et non enduits tissés, ces voiles permettent la circulation verticale de l'air, présentent une faible prise au vent et évitent la rétention d'eau. Elles procurent une ombre douce avec un taux d'occultation de l'ordre de 80 %.

Les voiles seront fixées sur des poteaux en bois pivotants, lestés par huit gabions en acier Corten, destinés à prendre naturellement un aspect patiné. Les couvercles des gabions porteront la gravure « Ombrières de Tulle ».

Le mécanisme retenu a également été conçu pour faciliter le montage, le démontage et le déplacement du dispositif, sans recours à un escabeau ou à une échelle, afin de permettre aux services municipaux d'adapter rapidement son implantation.

Une attention particulière a par ailleurs été portée à l'origine et aux conditions de fabrication du dispositif : sa fabrication est 100 % française et à 80 % corrézienne, mobilisant localement plusieurs savoir-faire dans les domaines de la corderie, de la couture, de la menuiserie, de la chaudronnerie et de l'assemblage.

Grâce à son caractère temporaire et mobile, cette ombrière pourra être installée dans différents lieux de la ville en fonction des besoins, des usages et des conditions climatiques. Elle pourra notamment être déployée dans des espaces publics nécessitant davantage d'ombrage, dans des cours d'école qui en disposent de peu, ou encore à l'occasion d'événements ponctuels organisés sur le domaine public pendant les périodes de fortes chaleurs.

Cette expérimentation s'inscrit ainsi dans une démarche plus globale d'adaptation de la ville aux effets du changement climatique, en apportant une réponse concrète, modulable et réutilisable aux besoins d'ombrage des espaces publics.

Le coût d'acquisition du dispositif s'élève à 21 665 € HT, soit 25 998 € TTC (devis Corderie Palus), auquel s'ajoute l'acquisition des matériaux nécessaires au remplissage des gabions pour un montant de 650 € HT, soit 780 € TTC (devis Mialet).

Le coût total de l'opération s'établit ainsi à 22 315 € HT, soit 26 778 € TTC.

Le Conseil Municipal,

- Vu l'exposé de Monsieur le Maire,
- Vu le Code Général des Collectivités Locales,
- Vu le budget communal,
- Vu le dossier ci-annexé,
- Vu le plan de financement ci-annexé,

Après en avoir délibéré, par 32 voix pour
Monsieur Florent PLAS ne participe pas au débat et ne prend pas part au vote.

1 - Approuve le projet relatif à l'acquisition d'ombrières urbaines temporaires dont le montant s'élève à 22 315 € HT.

2 - Décide la réalisation de ce projet.

3 - Sollicite, cette somme demeurant élevée au regard des capacités financières de la commune, une subvention du Conseil Départemental au titre du Contrat de Solidarité Communale 2026 aussi élevée que possible en vue de la réalisation de cette opération.

4 - Les écritures comptables en résultant seront inscrites au Budget de la Ville.

5 - La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr



Le secrétaire de séance

Dorian LASCAUX

A handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Dorian LASCAUX', is written over the printed name.

Transmis au Contrôle de Légalité le : 01 OCT. 2026
Date et ref de l'accusé de réception : 01 OCT. 2026

D17B-29092026



Acquisition d'ombrières urbaines

Dossier de demande de subvention

Transmis au contrôle de Légalité le : 01 OCT. 2026

Date et Réf. de l'accusé de réception : 01 OCT. 2026

JFB - 20092025

Vu,
Le Maire,
Laurent MELIN



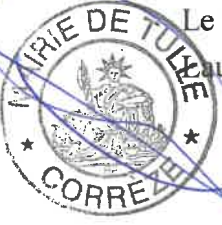
A Tulle, le 01 OCT. 2026

Plan de financement

Acquisition d'ombrières urbaines

Partenaires	Financement	%
Département	5 578,75 €	25,00%
Part Ville	16 736,25 €	75,00%
Total HT	22 315,00 €	100,00%

Le Maire,
Laurent MELIN.





A Tulle, le 01 OCT. 2026

<u>Demande de subvention</u>				
<u>Département</u>				
Echéancier				
Opération	Montant TTC	Montant HT	Subvention	Taux
Acquisition d'ombrières urbaines	26 778,00 €	22 315,00 €	5 578,75 €	25,00%
				juil-26

Le Maire,
Laurent MELIN.

Acquisition d'ombrières urbaines temporaires et mobiles

Notice explicative

Dans un contexte marqué par l'intensification et l'allongement des épisodes de fortes chaleurs, la Ville de Tulle souhaite poursuivre l'adaptation de ses espaces publics afin d'améliorer le confort des habitants et du public durant les périodes estivales.

À ce titre, il est proposé d'expérimenter l'installation d'un dispositif d'ombrières urbaines temporaires et mobiles, permettant de créer rapidement des espaces ombragés sur le domaine public et d'adapter leur implantation aux besoins, aux usages et aux conditions climatiques.

Le dispositif envisagé se compose de trois voiles d'ombrage de 25 m² chacune, représentant une surface totale couverte de 75 m². Constituées de fils de chanvre non traités et non enduits tissés, ces voiles permettent la circulation verticale de l'air, présentent une faible prise au vent et évitent la rétention d'eau. Elles procurent une ombre douce avec un taux d'occultation de l'ordre de 80 %.

Les voiles seront fixées sur des poteaux en bois pivotants, lestés par huit gabions en acier Corten, destinés à prendre naturellement un aspect patiné. Les couvercles des gabions porteront la gravure « Ombrières de Tulle ».



Le mécanisme retenu a également été conçu pour faciliter le montage, le démontage et le déplacement du dispositif, sans recours à un escabeau ou à une échelle, afin de permettre aux services municipaux d'adapter rapidement son implantation.



Une attention particulière a par ailleurs été portée à l'origine et aux conditions de fabrication du dispositif : sa fabrication est 100 % française et à 80 % corrézienne, mobilisant localement plusieurs savoir-faire dans les domaines de la corderie, de la couture, de la menuiserie, de la chaudronnerie et de l'assemblage.

Grâce à son caractère temporaire et mobile, cette ombrière pourra être installée dans différents lieux de la ville en fonction des besoins, des usages et des conditions climatiques. Elle pourra notamment être déployée dans des espaces publics nécessitant davantage d'ombrage, dans des cours d'école qui en disposent de peu, ou encore à l'occasion d'événements ponctuels organisés sur le domaine public pendant les périodes de fortes chaleurs.

Cette expérimentation s'inscrit ainsi dans une démarche plus globale d'adaptation de la ville aux effets du changement climatique, en apportant une réponse concrète, modulable et réutilisable aux besoins d'ombrage des espaces publics.

Le coût d'acquisition du dispositif s'élève à 21 665 € HT, soit 25 998 € TTC (devis Corderie Palus), auquel s'ajoute l'acquisition des matériaux nécessaires au remplissage des gabions pour un montant de 650 € HT, soit 780 € TTC (devis Mialet).

Le coût total de l'opération s'établit ainsi à 22 315 € HT.



Acquisition d'ombrières urbaines

Estimatif des dépenses

Nature des dépenses	Montant devis HT
Travaux	
Acquisition d'une ombrière	21 665,00 €
Matériaux remplissage gabions	650,00 €
TOTAL HT	22 315,00 €

Contractualisation départementale 2026

Annexe au dossier de demande de subvention : réalisation technique et financière

❖ Rappel

Les projets contractualisés doivent être proposés à la décision de la Commission Permanente du Conseil Départemental.

Pour cela, les éléments suivants doivent être fournis :

- La délibération de la collectivité
- Le dossier technique et financier de l'opération contractualisée
- L'acte d'engagement ou le devis signé par l'entreprise retenue et le maître d'ouvrage
- La présente annexe précisant le calendrier de réalisation du projet, et les dates de demande de versement de l'aide départementale.

❖ Réalisation technique et financière

Maître d'ouvrage : Ville de Tulle

Libellé projet : Acquisition d'ombrières urbaines

Dates de réalisation :

- Notification d'attribution du marché : Juillet 2026
- Réalisation technique : Juillet 2026
- Demande(s) de versement(s) de l'aide départementale :
 - 100 % au 3^{ème} trimestre 2026 soit 5 578.75 € au titre de l'acompte 1 et solde.

Objet: TR: Les Ombrières de Tulle
Pièces jointes: BC INVS260139.pdf

De : MADIES Karine

Envoyé : mardi 21 juillet 2026 17:22

À : 'Stéphane Assolari' <s.assolari@corderiepalus.fr>

Cc : GENESTE Pierre <pierre.geneste@ville-tulle.fr>; CAPELLI Jean-Luc <jean-luc.capelli@ville-tulle.fr>

Objet : RE: Les Ombrières de Tulle

Bonjour Monsieur Assolari,

Veuillez trouver ci-joint le bon de commande validant votre devis.

Vous en souhaitant bonne réception,

Cordialement



Karine MADIES



Responsable de la direction aménagement urbain,
environnement commerce et Action Cœur de Ville
05 55 21 73 39 - 06 78 75 07 00
www.ville-tulle.fr



ville2tulle



Ville de Tulle

CORDERIE PALUS

620, Avenue Alexis Jaubert – 19000 ST PANTALEON DE LARCHE
Tél. : 0555242370 – email : comnco@corderiepalus.com



© 2017 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

OFFRE DE PRIX

Référence : OF02220626
Date : 07/07/2026
Mode de règlement : 30% à la commande
30% à la réception
40% à 30 jours net
Document libellé en : Euros

VILLE DE TULLE

Madame Karine MADIES
10, Rue Félix Vidalin
19000 TULLE

tel : +33 6 78 75 07 00

Référence	Désignation	Unité	Quantité	Prix Unitaire (€)	Montant HT (€)
LES OMBRIERES DE TULLE					
Objet : Conception et réalisation d'une Ombrière Urbaine Temporaire en matière naturelle					
Emplacement : Espace piéton devant brasserie Le Lovy (hors terrasse privée)					
Superficie : 75 m² avec 3 voiles de 25 m² (5 x 5)					
Construction : - 3 voilages en lin naturel (label Master Of Linen) tricotés en France par une EPV (Entreprise du Patrimoine Vivant) - Rallongues naturelles en corde de lin et sisal confectionnées en Corrèze par une EPV. - 8 potences en bois de 4 m de hauteur réalisées en Corrèze par un atelier protégé (selon vues jointes) - 8 gabions en Acier CORTEN (prend rapidement un aspect rouille) avec gravure "Ombrières de Tulle" sur couvercles. Ensembles réalisés en Corrèze (selon vues jointes).					
note : Fourniture des pierres pour les gabions à la charge de la Ville de Tulle.					
					
FABRICATION FRANCAISE					

Total Brut HT :	21 665,00 €	Total Net HT :	21 665,00 €
Délai Expédition :	4 semaines à réception de commande	TVA (20%) :	4 333,00 €
Frais de Port :		Total TTC :	25 998,00 €
Banque : CRCA BRIVE			
Code IBAN : FR76 1680 6099 3966 1547 6925 181			
Code SWIFT/BIC : AGRIFRPP868		Net à payer :	25 998,00 €

Nous nous réservons la propriété des matériels et fournitures jusqu'au paiement complet de prix par l'acheteur. Notre réserve de propriété porte aussi bien sur les marchandises que sur leur prix si elles ont déjà été revendues (Loi N° 80.335 du 12 mai 1980).



BON DE COMMANDE

N° INVS260139

Tulle, le 09/07/2026

Pour rappel vos factures doivent être transmises via le Portail

CHORUS PRO : <https://chorus-pro.gouv.fr> en mentionnant

obligatoirement le numéro de bon de commande et le nom du service.

Corderie Palus SAS

620, Avenue Alexis Jaubert

19600 ST PANTALEON DE LARCHE

Informations pour le service facturation de l'entreprise

N° engagement : **INVS260139**

Service : **INVS**

Marché / Contrat : -

SIRET / Budget **21192720700012 - Ville de Tulle**

Adresse de livraison :

Centre Technique Municipal
ZI de Mulatet
19000 TULLE

Adresse de facturation

Service Finances
Mairie de Tulle
10 Rue Félix Vidalin CS 30125
19012 TULLE Cedex

Référence devis et objet

- LES OMBRIERES DE TULLE

Référen	Désignation des besoins ou n° devis	Qté	P.U.	Montant HT	Remise	% TVA
	CONCEPTION ET REALISATION D UNE OMBRIERE URBAINE TEMPORAIRE EN MATIERE NATURELLE	1,0000	21 665,0000	21 665,00	0,00	20,00 %

Total HT	Taux TVA	Total TVA	Total TTC
21 665,00	20,00 %	4 333,00	25 998,00

Total H.T.	21 665,00
Total Remise	0,00
Total T.V.A	4 333,00
Total T.T.C.	25 998,00

Observations

Contact de la commande *

Delphine Lafaire - 05 55 21 75 23 - delphine.lafaire@ville-tulle.fr

L'Adjoint Délégué aux Travaux
Jean MOULY.



S.A.R.L. MIALET MATERIAUX
Négoce Matériaux de Construction □ Aménagement
extérieur

Vente et location de Matériels
55 ROUTE DE TULLE - LES ROSES
19490 SAINTE FORTUNADE - FRANCE
Tél. : 05-55-27-12-50
E-mail : mialetmatériaux@orange.fr

DEVIS n° 11002279

Date : 06/08/2026
Code Client : 002947 (VILLE)

VILLE DE TULLE

10 RUE FELIX VIDALIN

19000 TULLE

Page 1

Désignation	Qté	Unité	P.U. HT	Montant HT	Tva
RAINBOW 60-100 MM	1,00	BB	310,00	310,00	01
RAINBOW 100-200 MM BB 600 KG	1,00	BB	340,00	340,00	01
QUANTITES A VERIFIER					
CES PRIX S'APPLIQUENT POUR L'ENSEMBLE					
DU DEVIS. EN CAS DE MODIFICATIONS DES					
QUANTITES, CES PRIX PEUVENT ETRE					
REVISES.					
VALIDITE 1 MOIS					

Bon pour accord, date & signature

TVA	Total HT	Total TVA

CLAUDE DE RESERVE DE PROPRIETE : En application de la loi 80-335 du 12 mai 1980,
les
marchandises restent la propriété du vendeur jusqu'à paiement complet du prix.
Les risques afférents
aux dites marchandises sont transférés à l'acheteur dès livraison. Conformément à
l'article 1.411-6

du code de commerce, des pénalités de retard sont dues à défaut de règlement le
jour suivant la date

de paiement qui figure sur la facture : une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 €, à laquelle il convient d'ajouter des pénalités de retard dont le taux est égal à trois fois le taux d'intérêt légal. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé.



01 20,00	650,00	130,00	Total HT Net	650,00 €
			TVA	130,00 €
	650,00	130,00	Total TTC	780,00 €
			Net à payer	780,00 €

MIALET MATERIAUX - Matériel de Commerce et
S.A.R.L. au capital de 247700 € - RCS : BRIVE
N° SIREN : 447 714 593 00012 - A.P.E. :
4673A - N° TVA : FR20447 714 593 00012